



Madame, Monsieur le Président, Cher Maître,

Le CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE a le plaisir de vous inviter aux :

CHALLENGE TROIS MOULINS HABITAT
(EX CHALLENGE REVENU)

Samedi 8 et Dimanche 9 avril 2023

CIRCUIT NATIONAL FLEURET HOMMES SENIORS

Tennis Club – Avenue de la 7^{ème} DB Américaine – 77000 MELUN

TOURNOI CHATEAU DE COUCHES
(EX TOURNOI DE LA REINE BLANCHE)

Samedi 8 et Dimanche 9 avril 2023

CIRCUIT NATIONAL FLEURET FEMMES SENIORS

Tennis Club – Avenue de la 7^{ème} DB Américaine – 77000 MELUN

Souhaitant que vos tireurs répondent nombreux à notre invitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, cher Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente du Cercle d'Esgrime de Melun Val de Seine.
Céline Lieben

REGLEMENT

La compétition est ouverte à toutes les tireuses françaises et étrangères en règle avec la FFE ou la FIE. Sont exemptées le samedi, chez les femmes, les 64 premières du classement FIE et les 16 premières du classement FFE.

Horaires et lieux de la compétition :

Samedi 8 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Femmes	14h00	14h30	15h00

Dimanche 9 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Femmes	8h15	8h45	9h00

Formule pour les tireuses du samedi 8 avril :

- 1 seul tour de poule de 6 ou 7 tireuses, avec décalage par nation, comité régional et club (entre 0% et 30% d'éliminées à l'issue du tour de poule)
- A l'issue du tour de poules, les X premières du classement seront directement qualifiées pour la compétition du dimanche.
- X = 31 – le nombre de tireuses exemptées de la compétition du samedi.
- Pour les autres : tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireuses supplémentaires.

Dimanche 9 avril 2023 (63 tireuses) :

- Appel : 8h15
- Scratch : 8h45
- Début des assauts : 9h00

Sont concernées : les 64 premières tireuses étrangères du classement FIE, les 16 premières du classement FFE, les X qualifiées à l'issue du tour de poule du samedi et les qualifiées du tableau de 32 à l'issue du tableau d'élimination directe du samedi.

- 9 poules de 7, avec décalage par nation, comité régional et club, 15 éliminées
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.
- Finales à partir de 16 heures.



REGLEMENT

La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers en règle avec la FFE ou la FIE.
Sont exemptés le samedi, chez les garçons, les 64 premiers du classement FIE et les 16 premiers du classement FFE.

Horaires et lieux de la compétition :

Samedi 8 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Hommes	12h00	12h30	13h00

Dimanche 9 avril	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Fleuret Hommes	8h15	08h45	9h00

Formule pour les tireurs du samedi :

- Un seul tour de poules de 6 ou 7 tireurs, avec décalage par nation et club (entre 0% et 30% d'éliminés à l'issue du tour de poules)
- A l'issue du tour de poules, les X premiers du classement seront directement qualifiés pour la compétition du dimanche.
- X = 52 – le nombre de tireurs exemptés de la compétition du samedi
- Pour les autres : tableau d'élimination directe pour qualifier 32 tireurs supplémentaires.

Dimanche 9 avril 2023 (84 tireurs) :

- Appel : 8h15
- Scratch : 8h45
- Début des assauts : 9h00

Sont concernés les 64 premiers du classement FIE, les 16 premiers du classement FFE, les X qualifiés à l'issue du tour de poule du samedi et les qualifiés du tableau de 32 à l'issue du tableau d'élimination directe du samedi.

- 12 poules de 7, avec décalage par nation, comité régional et club (avec 20 éliminés au maximum)
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
- Finales à partir de 16 heures.

Arbitrage :

- Application du règlement de l'arbitrage (CNA) modifié par le bureau fédéral du 12/12/2022.
- Les clubs doivent inscrire un arbitre à partir de 4 tireurs engagés ou 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés (hommes et dames confondues).
- Contribution solidaire à l'arbitrage par épreuve (hommes et femmes séparés) :
 - o 2 à 3 tireurs engagés => 40€
 - o 4 tireurs et plus engagés => 130€
- Le règlement de la CSA se fait directement sur place.
- Les délégations et clubs étrangers sont dispensés de présenter un arbitre mais devront également s'acquitter de la contribution solidaire à l'arbitrage.
- Attention, les arbitres de club doivent être présents dès le samedi 12h30.
- Les arbitres engagés par les clubs se tiennent à la disposition de la CNA, qui les convoquera au plus tard le mardi 4 avril 2023.
- L'organisateur prendra en charge les indemnités et les frais de déplacement des arbitres, sur justificatifs et selon le barème fixé par la CNA.

Rencontres Hommes et Femmes :

Tennis Club de Melun Avenue de la 7^{ème} DB Américaine – 77000 Melun

Le port de chaussures de sport ou chaussures de ville sans talon sera obligatoire, pour les arbitres et les spectateurs. Toute personne ne respectant pas cette règle devra retirer ses chaussures.

Les boissons sucrées sont également interdites dans le tennis.

Les engagements se feront en ligne sur le site web de la FFE avant le **lundi 3 avril 2023** à 23h59 heure de Paris pour les licenciés FFE, pour les licenciés étrangers par mail : club@escrime-cemvs.com.

Le droit d'engagement est fixé à **20 €**, **règlement sur place (pas de CB)**.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement de 100 € : droit d'engagement maximum initialement prévu. Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagements entre les mains du club organisateur (décision du CD FFE du 29/03/2008).

Les tireurs participeront à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément à l'article T.15 du règlement FIE.

Un véritable repas chaud sera servi aux arbitres le dimanche midi.

Le Directoire Technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toute décision utile en conformité avec les règlements de la FIE et de la FFE pour le bon déroulement du circuit.

Les 8 premiers seront récompensés, à la condition de participer à la cérémonie de remise des récompenses, dotation globale d'une valeur de **12 000€** (parité homme / femme).

1^{er} : 2 500 €

2^{ème} : 1 500 €

3^{ème} : 500 €

4^{ème} : 500 €

Du 5^{ème} au 8^{ème} : 250 €

Un service de restauration, assuré, ainsi qu'un stand de matériel et d'assistance « My Solutions » seront à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

Cercle d'Escrime Melun Val de Seine
Mme Céline Lieben
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
☎ : 09 84 59 14 73
club@escrime-cemvs.com

**En parallèle, le vendredi 7 avril, à partir de 20h00, se déroulera au Musée Safran à Réau, une rencontre internationale par équipes mixtes.
Ouvverte au public**

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :
Maître Patrice LHOTELLIER : 06 60 69 80 58

Les réservations d'hôtels situés à proximité pourront être directement effectuées :

- Château du Mée – 571 avenue Jean Monnet – 77350 Le Mée sur Seine (*Tarifs négociés*)
☎ : 01.81.18.00.00
- Hôtel Ibis – 81 Avenue de Meaux – 77000 Melun
☎ : 01.60.68.42.45
- Campanile – 346 Rue Bernard de Pôret – 77190 Dammarie-Lès-Lys
☎ : 01.64.37.51.51
- Campanile – 260, Avenue de l'Europe – ZA Jean Monnet – 77240 Vert Saint Denis
☎ : 01.64.09.32.00

Courtoisie : rappel de la circulaire :

- « La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;
- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
 - n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
 - n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre. »

Le non-respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun ».

